



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mines et carrières

Question écrite n° 3054

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les légitimes requêtes des célibataires handicapés et silicosés, ayant effectué une longue carrière aux Houillères du bassin Nord et Pas-de-Calais, pour l'obtention d'un accès gratuit au logement minier et aux allocations décès, au même titre que leurs collègues mariés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour inciter les Charbonnages de France et la Caisse autonome nationale de la sécurité minière à réparer ces discriminations.

Texte de la réponse

Il est exact que le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 portant statut du mineur, ainsi que l'arrêté du 2 mai 1979 pris pour son application, réservent le droit à un logement gratuit aux mineurs chefs ou soutiens de famille, et n'accordent aux mineurs célibataires qu'une indemnité compensatrice de logement. Des protocoles entre Charbonnages de France et les organisations syndicales de mineurs permettent toutefois à des célibataires d'occuper un logement des Houillères contre le paiement d'un loyer. Ce moyen permet de résoudre la plupart des difficultés évoquées dans la question. Si des cas particulièrement difficiles restent en suspens, il conviendrait d'appeler l'attention de Charbonnages de France pour qu'une solution adaptée puisse être élaborée. Quant à l'allocation au décès servie par le régime minier de sécurité sociale, un retraité mineur célibataire peut ouvrir un droit à cette prestation en faveur d'une personne qui était à sa charge, ou à défaut, d'un éventuel enfant reconnu ou d'un ascendant. Il peut bien sûr, aussi, de son vivant, bénéficier lui-même d'une allocation au décès du chef d'un autre affilié du régime minier, marié ou célibataire. Il n'y a donc pas de différence fondamentale, du point de vue de cette prestation, entre retraités mineurs célibataires et mariés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3054

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2926

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4491